



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## dépendance

Question écrite n° 75617

### Texte de la question

Mme Delphine Batho interroge Mme la secrétaire d'État, auprès de la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, chargée de la famille, des personnes âgées et de l'autonomie sur le calendrier de mise en œuvre de la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement. Les personnes âgées et leurs familles, ainsi que les professionnels de l'hébergement des personnes âgées dépendantes s'inquiètent que le projet de loi dont l'entrée en vigueur était initialement prévue pour la mi-2015 soit reportée au 1er janvier 2016. L'annonce faite le mercredi 21 janvier 2015 que le Gouvernement ne dispose pas des « marges budgétaires » pour la seconde étape de la réforme de la dépendance semble indiquer un recul par rapport aux réformes attendues et à la « grande loi » sur la dépendance qui était annoncée par le Président de la République. C'est pourquoi elle lui demande de bien vouloir indiquer les mesures que compte prendre le Gouvernement pour que l'accompagnement des personnes âgées en perte d'autonomie soit une réelle priorité et de préciser leur calendrier de mise en œuvre.

### Texte de la réponse

La secrétaire d'Etat chargée de la famille, des personnes âgées et de l'autonomie tient à préciser tout d'abord que le projet de loi relatif à l'adaptation de la société au vieillissement a fort naturellement fait l'objet d'une large et très utile concertation préalable et, est désormais arrivé à mi chemin de la discussion parlementaire. En effet, il a été adopté en 1re lecture le 17 septembre 2014 à l'Assemblée nationale et le 19 mars 2015 au Sénat. Il sera examiné en 2e lecture à l'Assemblée nationale très prochainement, le texte devant être mis en oeuvre de manière opérationnelle dès le 1er janvier 2016, comme le Premier ministre s'y est engagé. Sur le fond, le texte a été enrichi, s'agissant de la gouvernance territoriale, des dispositions tirant les conséquences de la réforme portant nouvelle organisation de la République, qui conforte le département dans son rôle en matière de politique gérontologique. Enfin, le projet de loi relatif à l'adaptation de la société au vieillissement et le projet de loi relatif à la santé, qui est également en cours de discussion au Parlement, ont été élaborés en cohérence l'un avec l'autre et dans le cadre de la stratégie nationale de santé.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Delphine Batho](#)

**Circonscription :** Deux-Sèvres (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 75617

**Rubrique :** Personnes âgées

**Ministère interrogé :** Famille, personnes âgées et autonomie

**Ministère attributaire :** Famille, personnes âgées et autonomie

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [10 mars 2015](#), page 1630

**Réponse publiée au JO le :** [2 juin 2015](#), page 4134